50me année. — N° 176 | Le numéro 10 centimes — SECONDE ÉDITION | Vendredi 30 juillet 1920

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr.	2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger »	4.—	10.—	19.—	38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54.
O. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre 7
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton	1re insertion 20 cent. / les suivantes 15	la ligne ou son espace
Suisse	25	
Etranger	30	
Réclames	60	

M. V. X.

Nouvelles du jour

La réunion du Conseil de la Société des nations.
Les bolchévistes veulent accabler la Pologne.
Les repentirs de M. Simons.

Aujourd'hui, vendredi, à Saint-Sébastien (Espagne) se réunit le Conseil de la Société des nations, pour s'occuper de plusieurs tractanda importants, dont le premier consistera à discuter les mesures effectives de blocus à appliquer contre l'Etat qui commencerait une guerre contrairement à la décision de la Société des nations.

On voit avec plaisir que les membres du Conseil ne s'empêtrent pas dans des questions d'organisation intérieure ; ils travaillent immédiatement à leur mission. C'est le meilleur moyen pour faire reconnaître pratiquement leur autorité.

***

Les nouvelles du front russo-polonais montrent que l'offensive bolchéviste se poursuit, nonobstant l'accord des belligérants au sujet de l'armistice. Le Soviet, avec une impudence toute bolchéviste, a fixé la rencontre des plénipotentiaires au 30 juillet, en disant qu'il se rangeait à la date proposée par le cabinet de Varsovie. *Or, celui-ci, qui est très pressé de voir suspendre les hostilités,* n'a pas le moins du monde parlé du 30 juillet ; il espérait que la rencontre des plénipotentiaires aurait *lieu le 25 déjà.*

Il est d'ailleurs à craindre que le Soviet n'exploite ses avantages jusqu'au bout et qu'il ne refuse de suspendre les hostilités tant que l'armistice n'aura pas été formellement conclu, ce qui pourrait bien ne pas être fait de si tôt.

***

Le ministre allemand des affaires étrangères, M. Simons, est revenu sur son discours que nous avons cité hier, pour atténuer ses déclarations, qui avaient produit un vif émoi dans divers milieux.

Il paraît même y avoir eu, à ce sujet, péril de crise ministérielle ; car M. Simons s'est particulièrement appliqué à calmer les susceptibilités de son collègue de la défense nationale, en rétractant le jugement qu'il avait porté sur l'incident du drapeau de l'ambassade française.

M. Simons a aussi reparlé du bolchévisme *pour dire qu'il n'en admettait pas* les doctrines. « Le bolchévisme, a-t-il dit, est une flamme qui ne laisse que de la cendre. » Mais, pour l'instant, le Soviet est une puissance avec laquelle il faut compter.

***

La Chambre française a voté une loi d'amnistie pour les crimes et délits militaires commis pendant la guerre. Deux questions ont soulevé un débat très vif ; au sujet de l'une d'elles, on a même revu la Chambre dans un de ses accès tragiques des grands jours.

La commission avait exclu de l'amnistie les soldats qui ont pris part aux émeutes d'avril-juin 1917, provoquées par l'issue *malheureuse de l'offensive Nivelle, de même* que les marins de l'escadre envoyés en avril 1919 dans la mer Noire, qui, gagnés par le bolchévisme, se soulevèrent et obligèrent d'abandonner l'entreprise du sauvetage d'Odessa.

Pour les mutins de l'armée de terre, le ministre de la guerre inclinait à la clémence ; mais la commission fut inflexible et la *Chambre la suivit, après une escar*mouche oratoire assez chaude.

Quant aux révoltés de la flotte, en faveur desquels intercédait l'extrême gauche, aidée de M. Ferdinand Buisson, le ministre de la *marine déclara net que l'idée de l'am*nistie était intolérable. Et, comme le député qui l'avait lancée avait énoncé des théories extravagantes, malheureusement conformes à la fameuse déclaration des droits de *l'homme promulguée par les bolchévistes de* 89, il se greffa là-dessus un esclandre retentissant.

Finalement, l'amnistie fut refusée par 70 voix de majorité.

***

L'ancienne province autrichienne de Carinthie est à la veille du plébiscite qui décidera si elle doit se détacher de l'ancienne monarchie et passer sous la domination serbe.

La Carinthie, dont le chef-lieu est Klagenfurt, est constituée essentiellement par la haute vallée de la Drave, dont le cours inférieur, naguère hongrois, est devenu serbe. Il s'agit d'une bande de terrain de quatre cents kilomètres carrés, lopin de terre *négligeable* par l'étendue, mais qui, pour le malheur de ses habitants, recèle quelques richesses minières qui excitent les convoitises serbes. L'Etat yougo-slave, que les traités ont fait vaste et puissant, semblerait devoir mépriser ce recoin alpestre ; mais l'histoire de la vigne de Naboth se répétera toujours.

La Carinthie a cruellement souffert de la guerre et de ses conséquences. Elle a eu le fâcheux privilège d'être une des zones d'étapes du front de bataille austro-italien. Le militaire autrichien a usé et abusé des réquisitions dans cette malheureuse province ; elle a connu tous les tourments d'un *pays livré à la merci des états-majors, par*fois plus déraisonnables que la soldatesque *elle-même. L'armistice signé, la Carinthie* vit arriver d'un côté les Italiens, de l'autre les Serbes. Elle eut sujet de préférer de beaucoup les premiers aux seconds ; et même les Italiens ne lui donnèrent pas lieu de regretter certaines troupes et certains officiers autrichiens. Quant aux Serbes, ils se présentèrent en vrais conquérants et leurs actes déchaînèrent un soulèvement pareil à celui de nos petits cantons contre les armées du Directoire, en 1798. Mais les patriotes carinthiens furent écrasés et maintenant, c'est avec le bulletin de vote qu'ils vont essayer de garder leur indépendance.

Les prétentions serbes se fondent sur la présence d'un noyau de Slovènes (trente pour cent environ de la population). Il va sans dire que, pendant l'occupation, tout a été fait pour préparer les voies à un scrutin favorable aux vues de Belgrade.

***

Dans une lettre au Secrétariat de la Fédération nationale pour le suffrage électoral féminin en Italie, le secrétaire général du parti populaire, abbé Dr Sturzo, confirme que ce parti n'abandonne pas son point de vue, c'est-à-dire que la question du droit de vote des femmes requiert une solution urgente dans le sens affirmatif. *Même si la Chambre adoptait la proposition* de procéder aux élections administratives selon les listes électorales actuelles, ne comprenant que des hommes, aussitôt que les listes *auront été complétées par l'admission* des femmes, le renouvellement des conseils des communes et des provinces s'imposera sans retard.

***

Les catholiques belges demandent l'admission des femmes à la carrière civique. Ils n'ont pu faire triompher leur vœu pour la première élection du parlement, à cause de l'opposition des socialistes. En Allemagne et en Autriche, ce sont les socialistes qui se sont faits les promoteurs du droit de *suffrage féminin, parce qu'ils ont spéculé* sur l'appoint des votes des femmes et filles embrigadées dans leurs organisations ; en Belgique, les catholiques font le même calcul au profit de la bonne cause, ce qui explique l'attitude de l'extrême gauche.

La question va revenir devant le parlement ; les catholiques proposeront que le droit de vote soit étendu aux femmes s'il se trouve une majorité parlementaire des *deux tiers des voix pour en décider ainsi.*

***

Un rapport présenté au Sénat français donne des renseignements sur le budget du Bureau international du Travail, un des organes de la Société des nations. Il en résulte que ce Bureau coûte en traitements alloués au directeur et à ses onze collaborateurs 298,900 francs.

Le traitement du directeur et ses frais de représentation ont été fixés à 150,000 francs.

Le directeur et les deux principaux membres du Bureau, après lui, sont socialistes.

Le directeur est M. Albert Thomas, ancien ministre français ; les deux autres sont *d'anciens rédacteurs de l'Humanité.*

Tâches législatives prochaines

V.

Le recrutement de l'ordre judiciaire

Gouverner, c'est prévoir. Cette maxime est ancienne et elle est juste. Elle vise l'ensemble des activités gouvernementales, donc aussi celle *qui concerne l'administration de la justice, qui est une tâche essentielle de l'Etat,* tâche qu'il exerce par les juges qu'il nomme.

Si l'on veut avoir de bons juges, il faut qu'on se préoccupe davantage de les former.

Il faut tout d'abord que nos jeunes juristes soient, dès le début de leurs études, bien convaincus que le meilleur moyen pour eux d'arriver à une situation honorable dans l'administration publique ou dans la justice consiste à faire de bonnes études, terminées par des grades académiques et des examens professionnels satisfaisants, et que plus ils auront été brillants comme étudiants, plus leur avenir sera assuré.

C'est donc avant tout la réforme d'un état d'esprit qu'il faut entreprendre, réforme qui exige la coopération des parents, des maîtres et de ceux qui, détenant le pouvoir et occupant les charges publiques, servent d'exemple aux jeunes.

Il faudra, secondement, que, une fois les études théoriques terminées, nos jeunes juristes ne soient pas obligés, pour subvenir à leurs besoins, de chercher immédiatement une situation dans l'administration fédérale en particulier, parce qu'ils ne trouvent pas à gagner leur vie chez nous, leur situation de fortune ne leur permettant pas de vivre indéfiniment de leurs propres ressources ou aux dépens de leurs parents.

Pour ceux spécialement qui songent à entrer dans la fonction judiciaire, il faudra en revenir à admettre qu'une partie notable du stage de licence pourra être passée dans un greffe qui serait indiqué dans chaque cas par la Direction de la justice et dans lequel le stagiaire devrait s'occuper successivement des affaires pénales, des faillites, du registre du commerce et de quelques causes civiles. Le stagiaire serait, durant ce temps, sous la surveillance du greffier et sous celle du président, qui ne bornerait pas son activité à cet égard, comme trop souvent actuellement, à signer toutes les pièces qui lui sont présentées, mais qui veillerait, comme il en a le devoir, à ce que la rédaction des jugements par le stagiaire soit en tous points parfaite. Cette surveillance épargnerait à l'Etat bien des frais frustraires, en diminuant le nombre trop considérable des recours en cassation pour vices de forme, dont la responsabilité incombe exclusivement aux présidents des tribunaux ; elle ne nuirait pas non plus au prestige du juge ; elle contribuerait en outre grandement à la formation des jeunes juristes.

Ce stage, qui ferait l'objet d'un rapport *explicite sur l'activité et les capacités du sta*giaire, rapport qui serait communiqué à celui-ci, permettrait aux jeunes juristes d'acquérir certaines connaissances pratiques qui ne peuvent pas s'acquérir ailleurs, et, en même temps, faciliterait le recrutement de greffiers capables.

D'autre part, les greffes devraient être la voie normale pour le recrutement des juges. Il faut que tout greffier capable, qui a fait ses preuves comme juriste, ait la perspective certaine d'arriver à la présidence d'un tribunal ou à un autre poste judiciaire et que ses connaissances juridiques et l'esprit de travail dont il aura eu l'occasion de donner des preuves soient prises en considération avant tous autres facteurs.

Il y aura toujours, nous en avons la conviction, des juristes à qui la forte organisation traditionnelle de nos études classiques donnera *une réserve suffisante d'idéalisme pour* préférer le culte du droit et une situation indépendante de tout, sauf de la loi, à d'autres emplois même mieux rétribués dans une administration fédérale ou dans l'industrie, dès qu'ils auront la perspective assurée et l'espoir certain qu'il ne dépend que d'eux, de leur travail et de leurs connaissances, de faire leur chemin dans la carrière et de donner la mesure de leur talent dans un poste convenable de l'ordre judiciaire.

Il ne faudra évidemment pas négliger de faire, dès le début, une situation matérielle satisfaisante à ceux qui veulent ainsi se vouer au culte de la justice. Il ne suffit pas de dire que les intérêts de l'Etat et de la société seraient compromis si ceux qui pourraient occuper les fonctions ne les acceptent pas, car l'obligation de rendre la justice incombe à l'Etat ; c'est à l'Etat par conséquent de prendre les mesures *utiles pour que cette tâche soit remplie et pour* qu'elle le soit convenablement.

Il faut que l'indépendance des juges soit assurée par un traitement suffisant, qui les mette à l'abri de toutes tentations ; un juge besogneux ne pourrait pas être un juge jouissant de la confiance et du prestige nécessaire.

Nous devons, à ce propos, déplorer la tendance qui pousse les législateurs à fixer les traitements des fonctionnaires d'après ce que les postes rapportent à la caisse de l'Etat. On confond ainsi l'Etat avec une exploitation industrielle et l'on oublie qu'il est des tâches que l'Etat doit remplir, quoi qu'il puisse lui en coûter.

Cette tendance qui conduit à prétériter les fonctions d'ordre intellectuel, entre autres la fonction judiciaire, au profit des techniciens, s'est aussi glissée dans des lois cantonales récentes, et elle risque de conduire, si elle devait continuer à se manifester, aux conséquences les plus fâcheuses. On en remarque déjà la répercussion chez les jeunes gens qui, depuis quelques années, se tournent davantage vers les études techniques, attirés qu'ils sont par la perspective d'une situation pécuniaire plus brillante.

Elle empêcherait les juges en particulier de s'absorber dans l'étude du droit et priverait la justice des éléments qualifiés dont elle peut seule se contenter, le choix et la formation des juges exigeant un soin beaucoup plus grand que le choix des administrateurs.

On le voit, une réforme sérieuse est nécessaire si l'administration de la justice doit satisfaire aux exigences de sa tâche. Le moment actuel nous paraît propice à cette transformation, puisque tout le monde réclame un peu partout l'amélioration de la justice. Qui veut sérieusement la fin ne peut pas ne pas vouloir les moyens indispensables.

Cette réforme doit être étudiée sous toutes ses faces ; des considérations multiples doivent être envisagées. Il ne peut, dès lors, pas s'agir simplement d'une revision fragmentaire qui s'élaborerait en quelques jours. Si l'on veut faire *œuvre durable* et *œuvre utile,* il faut résoudre en même temps la question des greffes, des tarifs, des émoluments et des traitements. C'est donc dire que, à notre sens, et à moins que les études préparatoires n'aient déjà atteint un degré d'avancement que nous ne pouvons soupçonner, nous ne devons pas attendre du jour au lendemain une solution adéquate de ce problème.

Ce que nous avons voulu, dans ces quelques articles, c'est simplement fournir une contribution à l'œuvre dont la préparation incombe à la Direction de la justice et rappeler quelques principes fondamentaux qui ne pourraient pas être méconnus *sans préjudice pour les résultats* qui doivent être atteints.

Le problème de la réorganisation de l'administration de la justice a, d'ailleurs, une autre face encore : celle de la réforme de la procédure civile. Nous l'aborderons à ce point de vue dorénavant.

Dr J. PILLER
professeur à l'Université.

Nouvelles religieuses

L'Institut pontifical oriental

Les cours de l'Institut oriental pontifical, à Rome, ont été fréquentés cette année — la troisième — par quarante étudiants, la plupart des ecclésiastiques et des religieux : parmi eux, un diacre de la confession orthodoxe.

Les examens ont donné des résultats très satisfaisants.

L'Institut est présidé par le Père Ildephonse Schuster, O. B., Abbé de Saint-Paul-hors-les-murs.

A la Congrégation des rites

Le 27 juillet, la Congrégation des rites s'est *occupée* de la revision des écrits du Bienheureux Jean Duns Scot, des Frères Mineurs, et de la Vénérable Marie de Jésus (Delvil Martiny), fondatrice de la Congrégation des Filles du Cœur de Jésus.

La Congrégation a aussi discuté la cause de béatification du prêtre André Beltrame, de la Congrégation Salésienne (Don Bosco).

NOUVELLES DIVERSES

La Chambre italienne a approuvé par 212 voix contre 24 le projet de loi du gouver*nement augmentant les taxes sur les successions.*

— M. Clémenceau, ayant terminé sa cure, a quitté Vichy, hier soir jeudi, pour rentrer à Paris.

ÉTRANGER

Les affaires de Pologne

La panique en Galicie

Varsovie, 29 juillet.

L'avance des Russes en Galicie a provoqué une panique. Malheureusement, malgré les succès polonais sur le Zbroucz et particulièrement à Housiatyn, Brody a dû être évacué par les Polonais sous la pression d'un ennemi supérieur en nombre. Lemberg semble sérieusement menacé, bien qu'une avance russe jusqu'à cette ville avant le 30 juillet soit peu probable. Les banques et les grandes administrations ont déjà quitté la ville.

L'attitude des Tchèques

Prague, 29 juillet.

Le parti socialiste a tenu un grand meeting qui a décidé d'empêcher par tous les moyens *que des secours n'arrivent à la Pologne* par le *territoire tchéco-slovaque. Un ordre du jour* a été adopté, disant que la Tchéco-Slovaquie n'entend pas faire la guerre contre la Russie soviétiste en mercenaire de l'Entente. Les orateurs ont déclaré que la France était devenue le centre de l'impérialisme. Les ouvriers tchéco-slovaques ne transporteront ni troupes ni matériel de guerre et garderont, selon le désir du président Masaryk, la neutralité la plus stricte.

Transports militaires pour la Pologne

Dantzig, 29 juillet.

Les premiers transports militaires alliés destinés à la *Pologne, soit des officiers, des ingé*nieurs, ainsi que des munitions, sont arrivés dimanche à Dantzig. Quatre vaisseaux de guerre anglais sont entrés dans les eaux de Dantzig.

La mission française à Varsovie

Les journaux de Paris publient la note suivante :

« La mission française a envoyé de Varsovie ses premiers rapports. Il semble qu'il soit très difficile de traiter les affaires avec le président Pilsudski, qui ne veut pas voir la situation telle qu'elle est. C'est à grand'peine qu'il s'est résolu à laisser les officiers alliés jouer un rôle vrai*ment efficace* dans son armée. Mais le général Weygand ne se laisse pas décourager et on a l'impression que, avec de l'ordre et de la méthode, on peut rétablir une situation qui n'est pas irrémédiablement compromise.

« Les Alliés ont conseillé à la Pologne de signer un armistice, mais de ne point se hâter d'entrer dans des pourparlers politiques avec les Soviets. »

La question de Teschen

Paris, 29 juillet.

La conférence des ambassadeurs a achevé hier le règlement de la question de Teschen. Il *s'agit,* on le sait, d'un territoire de la Haute-Silésie autrichienne revendiqué par les Tchéco-Slovaques et les Polonais. Le traité de Versailles avait prévu un plébiscite et une commission interalliée fut chargée de le préparer tout en contenant les rivalités des deux parties. Mission ingrate. Les esprits étaient si montés qu'on pouvait craindre un conflit armé.

Il y a quelques semaines, le gouvernement *polonais proposa de renoncer au plébiscite et* de faire appel à l'arbitrage du roi des Belges. Le gouvernement de Prague était disposé à accepter cette suggestion. Mais le Parlement tchéco-slovaque se prononça presque unanimement en faveur du maintien du plébiscite. C'était aller au-devant des coups de fusil.

Une combinaison transactionnelle fut adoptée à Spa. La conférence des ambassadeurs devait tracer la frontière, les deux plaideurs acceptant d'avance son verdict.

La solution était prête depuis quelques jours, quand un dernier incident fut soulevé par les Etats-Unis. Le gouvernement américain demanda que le tracé de la frontière fût laissé à une commission de délimitation. On eut beaucoup de peine à lui faire comprendre que cette méthode éterniserait le conflit qu'il était urgent de résoudre.

La solution adoptée partage le territoire convoité en deux. Elle donne aux Tchéco-Slovaques le riche bassin houiller de Karvin et elle donne aux Polonais la ville de Teschen. La division est nettement à l'avantage des Tchèques et elle est accueillie avec amertume à Varsovie.

Fermentation en Tchéco-Slovaquie

Prague, 29 juillet.

Les hommes de confiance des partis nationaliste et agrarien ont adopté une résolution disant : La situation en province est intenable. Les attentats contre la vie et la propriété augmentent. Le gouvernement actuel ne protège pas les classes moyennes et la violence règne partout.

Une manifestation à Bruxelles

Bruxelles, 30 juillet.

(*Havas.*) — Les anciens combattants avaient organisé jeudi à Bruxelles une grande manifestation pour protester contre le projet du gouvernement relatif à la constitution d'une fondation en leur faveur. Les manifestants réclamaient une dotation pour chacun d'eux.

Malgré les appels au calme, les manifestants ont pénétré par la force dans le bâtiment du parlement, enfonçant les portes et brisant les fenêtres. Bousculant les huissiers et les gardes, ils se sont précipités, avec leurs drapeaux, dans la salle des séances qui fut bientôt envahie.

Plusieurs députés essayèrent en vain de dominer l'effervescence; l'hémicycle et la travée furent bientôt occupés. Plusieurs orateurs improvisés, montés sur les tables, haranguèrent leurs camarades. Les députés, debout à leurs bancs, assistèrent impuissants à ce tumulte.

Finalement, M. Rogmortel, député des combattants, très applaudi, fut porté en triomphe. Monté sur une table, il essaya de faire comprendre aux manifestants que le parlement ne peut délibérer sous des menaces et les exhortations au calme.

Un autre député, M. Van Hoeck, les harangua également de la tribune présidentielle, disant qu'il fallait que le règlement de la Chambre *fût respecté; mais les manifestants ne se rendirent* pas à ces exhortations. Finalement, sur l'invitation de leurs dirigeants, ils évacuèrent lentement la salle des séances.

Au dehors, la gendarmerie, appelée d'urgence, avait établi des barrages aux deux extrémités de la rue de la Loi, permettant seulement aux manifestants de quitter la zone dite neutre qui entoure les ministères et le parlement.

A 4 h. 45, la zone neutre était complètement dégagée et la foule, très calme, assista au défilé des manifestants.

M. Millerand en minorité

Paris, 29 juillet.

La commission des finances de la Chambre, réunie jeudi après midi, après avoir entendu M. Millerand sur le projet d'une avance de 200 millions à l'Allemagne, a décidé par 14 voix contre 12 de maintenir la décision qu'elle avait prise la veille et de rejeter le projet du gouvernement.

Chez les socialistes français

Paris, 29 juillet.

(*Havas.*) — M. Renaudel, exposant dans l'*Humanité* pourquoi il se refuse, lui et son parti, à adhérer à la troisième internationale, oppose à la thèse de Jaurès celle du bolchévisme et de Lénine, qui, dit-il, rompent avec le socialisme français et rompent également le pacte sur lequel le parti se constitua en 1905. Il conclut : « L'heure est passée où l'on pouvait attendre et se taire. Entre Lénine et Jaurès, il faut choisir. »

Généraux italiens tombés au champ d'honneur

Milan, 29 juillet.

Les journaux rappellent les noms des généraux italiens qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille dans la dernière guerre. Ce sont les généraux Cantore, Cascino, Montanari, Papa, Fadini, Aloisi, Trombi, Di Maria, Gabriel Berardi, Turba, Rubin de Cervin, Villani, Prestinari, Monti, Briganti, Cartella, Pavia, Franceschi, Riccieri, Giordana, Bandini et Ricordi, en tout vingt-deux. Dans cette liste, toutes les régions d'Italie sont représentées.

Dans les guerres pour l'indépendance de 1848-49, il n'y en avait eu que deux, et trois, dans celle de 1859.

Les Russes veulent toute l'Ukraine

La mission de M. Wynnitchenko, bolchéviste ukrainien, à Moscou, a subi un échec complet. Les Russes insistent sur l'incorporation entière de l'Ukraine, qui avec son armée, ses finances, ses chemins de fer et sa vie économique doit être entièrement mise sous la dépendance de la Russie.

Les Grecs contre les nationalistes turcs

On mande de Constantinople, le 26 juillet, au *Times* :

L'administration de la Dette publique apprend que les nationalistes ont, sans provocation, massacré plusieurs centaines de Grecs et d'Arméniens à Eive, au sud-ouest d'Ismid.

La capture de Djaffar Tayar, chef du mouvement nationaliste de Thrace, est officiellement confirmée. Il a été capturé à l'est d'Andrinople.

Les mouvements bolchévistes en Italie

Une tentative d'assaut a été faite contre la poudrière de Piano di Munione. Les soldats de garde ont repoussé les assaillants.

La grève générale a été déclarée à Spezia à la suite de l'arrestation de l'anarchiste Binazzi accusé d'avoir participé à la formation des bandes armées qui assaillirent il y a quelques mois la poudrière de Valgrande.

La police de Bologne a procédé à des perquisitions dans les habitations de 150 anarchistes de cette ville. Les résultats furent négatifs.

Le terrorisme socialiste en Italie

On signale de nouvelles violences socialistes.

A Mede (Lomelline), le propagandiste catholique-social Jean Valota eut à subir, de la part d'une masse de socialistes, toute espèce de vilenies : on l'a transporté à l'hôpital de Vigavano dans des conditions alarmantes. Il y a un an, il avait été victime d'un guet-apens semblable à Canistello (près de Monza).

A Badolo, près de Bologne, un ancien *ardito* (soldat des compagnies de discipline) parut sur la porte de l'église, le poignard à la main, menaçant le curé, qui dut recourir à la protection des carabiniers. Pour finir, on a mis le feu à la cure.

Chez le Dr Dorten

Cologne, 29 juillet.

On mande de Wiesbaden que l'appartement du Dr Dorten aurait été envahi dans la nuit de mercredi par six hommes masqués venus en automobile et qui ont cherché à s'emparer des documents se trouvant dans le cabinet de travail du Dr Dorten. Surpris, les malandrins ont pris la fuite.

La santé du Mikado

Le président de la Chambre japonaise a annoncé que l'état de santé de l'empereur s'améliore et qu'il ne donne lieu à aucune inquiétude. L'empereur partira mardi prochain pour Nikko.

Le prince héritier a quitté Tokio à destination de l'Amérique.

NÉCROLOGIE

Mgr Thomas Nœrber, archevêque de Fribourg-en-Brisgau

On annonce la mort de Mgr Thomas Nœrber, archevêque de Fribourg-en-Brisgau, qui occupait ce siège depuis 22 ans. Mgr Thomas Nœrber était un évêque très énergique, qui stimulait ses diocésains à l'action dans tous les domaines.

Mort d'un inventeur

M. Watts, l'inventeur de la « roue libre » pour les bicyclettes, vient de mourir à la suite d'un accident. Comme il circulait à bicyclette près de Carisbrooke (Ile de Wight), il se jeta sur un garçon et fit une chute, qui entraîna sa mort. M. Watts, qui avait 70 ans, était ingénieur et c'est lui qui construisit la première automobile à vapeur en Angleterre.

CALENDRIER

Samedi 31 juillet

Saint IGNACE de LOYOLA, confesseur

Saint Ignace de Loyola fonda la Compagnie de Jésus et fut l'un des plus vaillants champions de la vérité catholique contre le protestantisme (1491-1556).

PETITE GAZETTE

Les chevaliers de l'Ordre du Christ

L'Ordre du Christ est le plus élevé des Ordres pontificaux et ne compte que peu de chevaliers. La dernière nomination a été celle du prince Jean de Schœnburg-Hartenstein, ancien membre de la Chambre autrichienne des seigneurs et ancien conseiller de légation, dont le père Louis fut, au Parlement, le chef du parti conservateur allemand : elle date du 10 juillet de cette année.

L'avant-dernière nomination, celle du prince Joseph Aldobrandini, commandant de la Garde noble pontificale, remonte à juin 1915.

Les autres chevaliers du Christ vivants sont : le prince Alexandre Sayn-Wittgenstein (1881) ; le comte Pierre d'Aubril (1881) ; le prince Charles de Lœwenstein, actuellement Père Raymond, des Frères Prêcheurs (1888) ; le prince Albert de Monaco (1870) ; le baron Walter de Loë (1873) ; le prince Camillo Massimo, ancien ministre des postes de l'Etat pontifical (1893) ; le marquis Claude de Bru y Camillas (1894) ; le vicomte Louis Souza Rebello Vatia de Pasqueira (1901) ; l'archiduc Eugène d'Autriche, grand-maître des Chevaliers teutoniques (1904) ; le comte Galéas de Thun et Hohenstein, grand-maître de l'Ordre de Malte (1906).

Le marquis de Camillas est le généreux Mécène des œuvres catholiques en Espagne ; le vicomte de Pasqueira, le grand bienfaiteur du collège portugais, à Rome.

Le prince Massimo est le dernier survivant des ministres de Pie IX ; il a 84 ans ; il avait épousé en premières noces une princesse de Savoie-Carignan.

Le prince Aldobrandini est un fils du prince Camille, ministre des armes de Pie IX en 1848.

L'aviation bon marché

Comme l'annonçait dernièrement M. Handley-Page, le grand constructeur anglais d'aéroplanes, l'apparition du petit « air-car », avion « Baby », de 35 Hp, va révolutionner l'aviation. Ces appareils coûtent de 12,500 à 18,000 fr. On peut facilement les réduire dans un garage à auto, parce que leurs ailes peuvent se replier, ils ont aussi cet avantage que l'on peut diminuer beaucoup leur vitesse lors de l'atterrissage.

Ces avions « Baby » ne sont pas du tout délicats, car l'un d'eux, exposé à l'Olympia, à Londres, ne montrait aucun signe d'usure ou de détérioration après avoir parcouru plus de 9600 kilomètres.

C'est sur un « Baby » que M. Hinckler s'est rendu récemment de Londres à Turin par les airs. Ce voyage de 1040 km. a duré 9 h. ½, et, bien qu'il ait comporté la traversée des Alpes, la consommation d'essence n'a été que de 91 litres. Tout compté, les frais de voyage se sont élevés à 250 francs, ce qui met la dépense par kilomètre à 25 centimes environ.

C'est ce bon marché qui fera le succès de ce *nouvel appareil, qu'on a beaucoup admiré* à l'exposition d'aéronautique de Londres.

Echos de partout

LIQUIDATION

Le camp de Machecoul (Loire-Inférieure), où sont entassés des stocks américains, occupe une superficie de dix-huit kilomètres carrés ; les baraques qui le hérissent mesurent 180 mètres sur 14.

Les vols de cigarettes étaient si fréquents qu'on décida, toutefois, de faire coucher un soldat dans la baraque qui les abritait. Cet humble gardien reçut, comme effets de couchage, deux couvertures, mais ce fut en vain qu'il réclama une paillasse aux bureaux compétents.

Le soldat éventra quelques centaines de paquets de cigarettes et de tabac blond et se composa ainsi une litière odorante, fleurant l'opium et le miel.

Comme il avait des habitudes de propreté et d'hygiène, plus que d'honnêteté, tous les deux ou trois jours, il « refaisait son matelas ». Armé d'un balai, il poussait hors de la baraque le tabac défraîchi, puis, éventrant de nouveaux paquets, il s'offrait une nouvelle couche fraîche et moelleuse.

MOT DE LA FIN

A Paris :

— Oui, mon cher, les nouveaux impôts vont faire baisser quelque chose.

— Quoi donc ?

— Vos bénéfices !

Confédération

Mme Schulthess

Mme Schulthess, femme du conseiller fédéral, a reçu du gouvernement français la médaille d'argent de la reconnaissance nationale pour son dévouement envers les internés.

La future loi sur les loteries

La commission du Conseil des Etats pour le projet de loi fédérale sur les loteries s'est réunie à Appenzell. Elle a approuvé le projet du Conseil fédéral, qui interdit les loteries, à l'exception de celles ayant un but d'utilité publique. L'autorisation sera réservée aux gouvernements cantonaux. Les emprunts à primes sont placés sous le contrôle de la Confédération. On a renoncé à interdire les emprunts ne rapportant pas d'intérêts ; les paris de courses sont interdits ; la responsabilité de la presse est modifiée.

La loi sur la Banque nationale

La commission a désigné comme rapporteurs MM. Meyer, directeur de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, et Torche. Elle rapportera en septembre; *mais, vu le grand nombre des diver*gences, il est peu probable que le projet puisse être voté dans cette session.

Les archives tessinoises

On nous écrit de Lugano, le 29 :

Le compte rendu du Département de l'Instruction publique relève, par la plume du savant historien Emile Motta, la nécessité de préserver du danger de destruction les archives dispersées dans le canton, en les concentrant, aussi pour les mettre à disposition des hommes d'études. Pour cela, il faudrait, en premier lieu, réorganiser les archives de l'Etat, qui ne consistent actuellement que comme Bureau de conservation des actes de l'état civil.

En effet, notre archiviste cantonal n'a pas du tout, jusqu'ici, l'importance et les fonctions de ses homonymes dans le reste de la Suisse.

La fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse a éclaté à l'hospice du Saint-Gothard. La vallée d'Urseren est sous séquestre.

BEAUX-ARTS

Nos jeunes artistes

On nous écrit de Lugano, le 29 juillet :

La Commission du prix Maraini pour les meilleurs élèves du Lycée cantonal a attribué celui de l'école de peinture à M. Baptiste Pozzi, de Cadepiano (Barbengo). Ce jeune étudiant est membre de la *Gaunia* et président du Cercle de la Jeunesse catholique de Massagno ; il est l'auteur de la belle carte postale illustrée éditée par le *Fascio* en faveur de l'*Amico dei Giovani*. En 1919, M. Pozzi avait gagné le prix du concours de dessin organisé par l'Almanach Pestalozzi (édition italienne).

M.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

De nouvelles chaires à Bâle

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle présente un projet modifiant la loi universitaire actuelle. Ce projet prévoit la création de trois nouvelles chaires : pharmacie, physico-chimie et géologie-paléontologie.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Incendie en Corse

Un incendie d'une extrême violence a détruit trois cents hectares de forêts de chênes-lièges sur le territoire de la commune de Sotta (Corse). Plusieurs hameaux sont menacés ; un autre est en feu. L'incendie, combattu par la gendarmerie et la population, continue.

SUISSE

Un assassinat à Genève

A Genève, hier, jeudi, après midi, des locataires d'un immeuble de la rue de Carouge, inquiets de n'avoir pas vu Mlle Anna Grütter, coiffeuse, domiciliée au premier étage, sonnèrent et frappèrent à la porte de son appartement. N'obtenant pas de réponse, ils prévinrent un jeune homme, locataire de Mlle G., qui arriva et pénétra dans le logis, accompagné d'un gendarme. La porte de l'alcôve où couchait Mlle G. était ouverte et on aperçut à côté du lit la coiffeuse étendue sur le plancher et gisant dans une mare de sang.

Mlle Grütter avait été frappée, dans la nuit de mercredi à jeudi, de 22 coups de poignard dans le dos et à la tête ; elle avait, en outre, la gorge *tranchée. Il ne semble pas que le vol ait été le* mobile de ce crime sauvage ; en effet, l'appartement était en ordre et aucun meuble n'avait été ouvert.

Mlle Grütter, qui était âgée de 35 ans et était d'origine bernoise, s'était installée à Genève, il y a neuf ans, et avait ouvert un salon de coiffure pour dames. Elle recevait beaucoup de clientes et de visites.

Les conduites électriques

Un enfant de Frutigen qui s'efforçait de jeter un fil de fer par-dessus la conduite électrique *de la ligne du Lœtschberg n'a que trop bien* réussi dans sa tentative. Aussitôt le contact établi, un court-circuit se produisit et l'enfant fut brûlé de telle façon qu'il en est mort.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 30 juillet

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second est celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	44 30	45 30
Londres (livre st.)	21 70	22 10
Allemagne (marc)	13 35	14 35
Italie (lire)	30 85	31 85
Autriche (couronne)	2 95	3 95
Prague (couronne)	11 20	12 20
New-York (dollar)	5 65	6 65
Bruxelles	47 25	48 25
Madrid (peseta)	89 25	91 25
Amsterdam (florin)	200 50	202 50
Pétrograd (rouble)	6 50	7 50

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 30 juillet

BAROMÈTRE

THERMOMÈTRE C.

Juillet	24	25	26	27	28	29	30	Juillet
7 h. m.	19	17	18	13	9	11	12	7 h. m.
11 h. m.	23	21	22	13	11	12	15	11 h. m.
7 h. s.	19	20	21	11	13	14		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 30 juillet, midi.

Peu nuageux ; température normale ; vent faible de l'ouest.

---

13 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'inexplicable crime

Par Paul de Garros et Henri de Montfort

—o—

L'orgueil du général saignait cruellement en entendant La Basoge lui tenir ce langage. Mais il n'avait pas le choix. Il courba la tête sous le joug et répondit :

— Je crois en être certain. Ma voiture fut ramenée pendant la nuit par le colonel Tilbour-Duréty à sa propriété des environs d'Orléans, où elle est encore. La police n'a pu relever aucune piste, et je pense qu'elle va classer l'affaire.

— Ce serait pour le mieux !

La pensée de Fougarra traversa à ce moment l'esprit du général. Il poursuivit :

— Il y a tout de même une grave menace contre moi ; elle émane d'une agence de police privée qui a repris l'enquête.

— Comment cela ?

— Ma fille n'a jamais voulu accepter la version de l'accident. Différents détails lui semblaient inexplicables de cette façon. Et elle a chargé un sieur Fougarra, directeur d'un cabinet de recherches, de contrôler l'enquête de la police officielle.

— Cela peut devenir très dangereux !

— Beaucoup plus que vous ne le croyez, reprit monsieur de Thuret-Latour. Ce Fougarra est venu hier nous communiquer les premiers résultats obtenus. Il a retrouvé trois témoins oculaires ayant assisté à...

Il s'arrêta, ne sachant en quels termes parler de l'acte horrible.

— Trois témoins oculaires ! répéta La Basoge. Mettez-moi vite au courant.

Rapidement, le général lui résuma les découvertes de l'ex-inspecteur de la Sûreté.

— En somme, conclut Adrien, cet agent tient le point de départ. Et, officiellement, vous ne pouvez que favoriser ses recherches de toute votre pouvoir. *Vous avez votre fils à venger.*

— *Peut-être!* laissa échapper, comme malgré lui, monsieur de Thuret-Latour.

Si La Basoge n'avait pas été profondément occupé par la pensée de la menace que *constituait Fougarra pour la réalisation* de ses ambitions, il aurait noté l'accent presque impossible à rendre, tant il était fait de nuances diverses, avec lequel le père de Marcel avait prononcé ce « *peut-être* ».

Il aurait eu une première intuition du grand point d'interrogation que, depuis le meurtre, se posait chaque nuit celui qui avait cru fermement agir en justicier.

Mais Adrien n'était point en état de faire de telles études psychologiques. Il dit :

— Vous auriez voulu essayer de contrecarrer en sous-main les recherches de Fougarra. Mais cela vous eût été difficile, sans parler du risque que vous couriez... Heureusement pour vous, je suis là.

— Vous !

— Dame ! nos intérêts sont les mêmes, vous l'avez reconnu tout à l'heure. Ma nouvelle famille, c'est-à-dire la vôtre, est comme la femme de César : vous ne devez pas être soupçonné. Par conséquent, il faut que tout le monde s'en tienne à la version de l'accident, et vous devez amener Fougarra et votre fils à convenir qu'ils ont fait fausse route.

— Cela sera bien difficile.

— A mon tour de vous répondre : *peut-être*. En tous cas, si nous n'y réussissons pas, je peux toujours les lancer sur une fausse piste, et si, le crime étant prouvé, il leur faut absolument un coupable, je m'arrangerai pour le leur fournir. Oh ! soyez tranquille, ce ne sera ni vous ni moi, ni votre ami le colonel.

— Vous iriez jusqu'à faire payer un innocent pour les coupables ?

— J'irai jusqu'au bout, et je ne reculerai devant rien pour sauvegarder l'honneur des Thuret-Latour.

Le général frissonna de la tête aux pieds. Lui aussi avait cru devoir ne reculer devant rien pour sauver l'honneur de son nom. Et le sacrifice qu'il avait fait lui paraissait maintenant épouvantable, lui devenait odieux.

— Soit, répondit-il. Nous sommes dans un engrenage.

— Ne vous inquiétez de rien, continua La Basoge, et tenez votre conscience en repos. *C'est moi qui agirai seul.* Vous ne saurez même pas par quels procédés. Tout votre rôle se bornera à me tenir au courant des progrès de l'enquête de Fougarra. Il lui faut tout de même un certain temps pour aboutir ; je saurai mettre ce délai à profit, je vous le garantis.

Puis, sans transition, pour changer la conversation, il demanda :

— Quelle impression ai-je produite sur Mlle Jacqueline ?

— Vous voulez savoir la vérité ?

— Exactement !

— Eh bien... une impression plutôt mauvaise.

Les sourcils de La Basoge se contractèrent :

— Cela n'a pas d'importance, mâchonna-t-il. D'ailleurs, vous êtes là pour imposer votre autorité. Puis, je ne désespère pas de la faire revenir de cette première impression.

— Je le souhaite, dit gravement le marquis.

Ce ton n'échappa point à La Basoge.

— Oh ! pensa-t-il, il y aura peut-être du tirage. Est-ce qu'il voudrait regimber ?... Pas de ça, ou gare la casse !

Il dissimula la trivialité de ces réflexions sous une inclination respectueuse.

— Je vous quitte, mon général. Je vais aviser à ce que vous savez. Après-demain matin, vendredi, je viendrai vous rendre compte de ce que j'aurai fait et je pense que vous me retiendrez à déjeuner. Je ne m'invite pas aujourd'hui, car mademoiselle de Thuret-Latour trouverait cela étrange. Si de votre côté, vous aviez du nouveau, ne manquez pas de m'en aviser chez moi... Ah ! à propos, j'allais oublier : le colonel sait ?...

— Quoi ?

— Que je connais votre secret.

— Non, et je ne le lui dirai pas.

— Vous êtes en froid ?

Le général ne répondit pas.

— Après tout, c'est votre affaire, ajouta Adrien La Basoge. Je me sauve !

Et il s'en fut rapidement, tandis que le général, l'esprit tendu et troublée par des pressentiments sinistres, regagnait sa chambre.

CHAPITRE VII

Trois jours avaient passé sur les événements que nous avons racontés.

Cette après-midi, qui était celle du samedi, Jacqueline de Thuret-Latour se rendait chez les Tilbour-Duréty où elle devait avoir un entretien avec Isidore Fougarra, ainsi que cela avait été précédemment convenu.

La jeune fille était préoccupée et pour calmer ses nerfs, elle était partie un peu avant l'heure fixée, entraînant dans une course rapide la femme de chambre qui l'escortait.

Elle aurait voulu penser que l'enquête *dont Fougarra allait lui parler et, malgré elle,* une pensée, une image s'imposait à son esprit, un nom revenait sur ses lèvres ; c'était l'image et le nom d'Adrien La Basoge.

Selon ce qu'il avait convenu avec le général, La Basoge était revenu la veille, et avait déjeuné rue de Grenelle, après une longue conversation avec M. de Thuret-Latour. D'autre part, le jeudi, le colonel Tilbour-Duréty avait tenté de voir le marquis et celui-ci avait refusé de le recevoir, prétextant une fatigue et un accablement qui lui faisaient par-dessus tout désirer la solitude.

(A suivre.)

Kéfol NÉVRALGIE MIGRAINE
BOITE 10 POUDRES Fr. 1 80
TOUTES PHARMACIES

FRIBOURG

Nos hôtes

On nous annonce de Rome que le majordome de Sa Sainteté, Mgr Sanz de Samper, est parti pour la Suisse, passer ses vacances à Middes (Fribourg), dont le château est, depuis quelques années, sa propriété. Pendant son absence, ses fonctions sont remplies par le premier des camériers secrets participants, Mgr Caccio-Dominioni, cousin du consul général d'Italie à Lugano.

Université

La faculté de droit vient de décerner les diplômes de licence en droit : avec la note *summa cum laude*, à MM. François de Gottrau, de Fribourg, et Frédéric Iten, de Baar (Zoug) ; avec la note *magna cum laude*, à MM. Henri de Maillardoz, de Fribourg, Maxime Quartenoud, de Treyvaux, Joseph Leu, de Sursee (Lucerne), Max Stampfli, d'Aeschi (Soleure), et Jean Darms, de Fellers (Grisons) ; avec la note *cum laude*, à MM. Giacomo Catenazzi, de Morbio Inferiore (Tessin), Joseph Kottmann, de Bremgarten (Argovie), et Stévan Yanochévitch, de Mitrovitza (Serbie).

Ont obtenu le diplôme de licence ès sciences commerciales : avec la note *très bien*, Mlles Draga Stanoyévitch et Yela Stanoyévitch, de Zaitschar (Serbie) ; avec la note *assez bien*, M. Jacques Chasanoff, de Lochwitza (Ukraine), et M. Photios Vosnakidès, de Salonique (Grèce).

Infirmières

A la suite d'examens théoriques et pratiques faits devant MM. les docteurs G. Clément, Ed. de Buman, L. Comte, M. Perrier, Bonifazi et Joye, professeur de sciences, le Département de l'Instruction publique a décerné le diplôme d'infirmière à vingt-cinq élèves ayant fait leurs études à l'Ecole d'infirmières de Pérolles, à savoir : à Mlles Fanny Abbühl, de Darstetten (Berne), à Lausanne ; Marie-Louise Attinger, de et à Neuchâtel ; Louise Beuret, de Belmont (Jura), à Rougeterre ; Elisabeth Bise, de et à Fribourg ; France Bocion, de et à Lausanne ; Odette Bonard, de Croy et Romainmôtier, à Lausanne ; Germaine Bourcart, de et à Genève ; Edith Calame, du Locle, aux Ponts-de-Martels ; Alice Chevalley, de Champtauroz, à Yverdon ; Constance Choisy, de et à Genève ; Isabelle Constançon, d'Orbe, à Lausanne ; Jeanne Degoumois, de et à La Chaux-de-Fonds ; Andrée Fama, de Saxon, à Lausanne ; Marguerite Gétaz, de Château-d'Œx, à La Tour-de-Peilz ; Yvonne Golaz, de l'Abbaye, à La Tour-de-Peilz ; Maggie Joseph, de Sainte-Croix, à Crissier ; Mathilde Jost, de et à Sion ; Frédérique Moosbrugger, de et à Fribourg ; Colette Nicod, de et à Granges, près Marnand ; Jeannette Overney, de et à Fribourg ; Mathilde Richard, d'Ettingen (Bâle-Campagne) ; Mathilde Rion, de et à Sion ; Emma Secrétan, de et à Lausanne ; Marie-Thérèse de Weck, de et à Fribourg ; Juliette Widmer, d'Othmartsingen (Argovie), à Commugny.

Après les examens, qui ont été très satisfaisants, une cérémonie a réuni, sous la présidence de M. le docteur de Weck, les professeurs, les experts, la directrice, le personnel de l'Ecole, M. Ernest Perrier, représentant du Conseil d'Etat, Mme Georges de Montenach, présidente du comité de direction de l'Ecole. M. Perrier a félicité les élèves et les a remerciées pour les soins donnés dans les divers établissements hospitaliers de Fribourg. Il a souligné l'importance, pour l'Ecole, de l'ouverture de l'hôpital cantonal de Gambach et de la nouvelle Maternité, qui fournira aux élèves l'occasion de faire des études pratiques plus complètes encore.

Apprentissages

Les examens d'apprentissages pour l'industrie ont eu lieu cette semaine. Dimanche, 1er août, à 9 heures du matin, s'ouvrira l'exposition des travaux d'apprentis, à la salle de l'Hôtel Zæhringen. L'entrée en est complètement gratuite.

A 10 heures, service divin à l'église de Notre-Dame, et à 10 h. ¾, salle de la Grenette, distribution des diplômes aux apprentis.

Le public est invité à assister à cette cérémonie de clôture des examens d'apprentissages.

Les enfants hongrois

On donne de bonnes nouvelles du voyage jusqu'à Buchs des enfants hongrois qui ont quitté la Suisse le 26 juillet pour rentrer dans leur pays, après un séjour chez nous de six semaines. Il y en avait 600, dont 170 avaient passé leurs vacances en pays fribourgeois et 51 dans le Jura bernois. Les enfants n'ont donné aucune peine pendant le voyage, grâce à leur docilité et à leur bonne éducation. Ils ont quitté la Suisse à 9 heures du soir dans un train de 32 wagons dont une partie étaient des voitures ordinaires et le reste des fourgons aménagés en dortoirs pour les plus petits et les moins bien portants. Tous auraient voulu être dans les fourgons, dont l'aspect était des plus engageants, avec leurs rangées de couchettes et leur cuisine. Chaque wagon était confié à une dame de la Croix-Rouge. Le personnel hongrois, tant celui de l'œuvre des enfants que celui des trains, s'est montré plein de sollicitude et très expéditif.

Les personnes qui ont eu des enfants hongrois savent que, malheureusement, leurs petits hôtes sont restés sans nouvelles de leurs familles pendant la dernière partie de leur séjour chez nous. Ce fut une des barbares conséquences du blocus décrété contre la Hongrie par le personnel bolchéviste des postes et des chemins de fer autrichiens.

Concert

La Landwehr donnera un concert sur la Place des Ormeaux, ce soir vendredi 30 juillet, à 8 h. et demie.

Inauguration de la route communale Farvagny-le-Grand-Vuisternens-en-Ogoz

Le 14 juin 1913, le Conseil d'Etat approuvait le projet de construction d'une nouvelle route destinée à relier l'important village de Farvagny à la route cantonale Fribourg-Bulle, près d'Es Bous, ce qui permit, dès 1916, de prolonger jusqu'à Farvagny le service des autobus électriques.

Aussitôt ce premier tronçon achevé, dont la longueur est de 2580 m., la commune de Vuisternens-en-Ogoz demanda la correction de l'ancienne route communale qui la reliait à Farvagny, en faisant ressortir que ce projet était le corollaire tout indiqué de la nouvelle route Es Bous-Farvagny, puisqu'il en constituait le prolongement.

Reconnaissant le bien-fondé de cette requête, le Conseil d'Etat autorisa l'étude du projet, dont les travaux purent être entrepris à fin septembre 1917. Ils ont été achevés dernièrement et reconnus officiellement, avant-hier, 28 juillet, par M. Buchs, conseiller d'Etat, directeur des Travaux publics, accompagné de M. Lehmann, ingénieur cantonal, et de M. Æby, technicien, attaché au Département des Ponts et Chaussées. L'inspection faite en présence de la commission de route, présidée par M. Joseph Marchon, député, et d'un certain nombre de délégués des communes intéressées, a démontré que, si les travaux ont duré longtemps, par suite de circonstances diverses, ils ont au moins le mérite d'être bien exécutés. La chaussée qui vient d'être cylindrée présente une surface unie et contribue à donner à cette nouvelle route, dont la longueur est de 1520 m., un très bel aspect. Notons, en passant que la largeur de la plate-forme est de 6 m. et la rampe maximum de 6,25 %.

La réception de l'entreprise fut suivie d'un repas, offert aux représentants de l'Etat et des communes par la Commission des travaux. Des paroles très aimables y furent échangées entre *MM. Buchs, conseiller d'Etat, Jolion, secrétaire-caissier*, Lehmann, ingénieur cantonal, Joseph Marchon, député, Æby, technicien, et Berset, syndic de Villarsiviriaux.

M. Buchs fit ressortir notamment l'importance de ces nouvelles routes pour le développement économique de la contrée du Gibloux qui se trouve maintenant bien reliée à la capitale du canton et aux chefs-lieux des districts de la Gruyère et de la Glâne, grâce aux belles voies de communication qui la desservent et au service d'autobus inauguré récemment.

M. Lehmann, ingénieur cantonal, félicita ensuite les communes pour les sacrifices financiers consentis et fit remarquer que, si les crédits votés étaient sensiblement dépassés, les délégués présents à la reconnaissance avaient du moins pu se rendre compte de l'importance de l'entreprise et des nombreuses difficultés qu'il y eut à surmonter. Il remercia également la Commission des travaux, particulièrement son président et son secrétaire-caissier pour toute la peine qu'ils s'étaient donnée, ainsi que l'entrepreneur, M. Léon Marchon, qui, après avoir été longtemps à la tâche, a aujourd'hui la satisfaction de voir son travail justement apprécié.

MM. Marchon, député, Jolion, secrétaire-caissier, se firent ensuite les interprètes de la Commission pour remercier chaleureusement et successivement M. le représentant du Conseil d'Etat pour toute l'attention et l'appui que l'autorité exécutive a voués à ces nouvelles routes, puis M. l'ingénieur cantonal et son collaborateur, M. Æby, technicien, qui se sont dépensés sans compter pour diriger et mener à bonne fin durant plus de deux ans les importants travaux qui viennent d'être reconnus.

M. Ant. Berset, syndic de Villarsiviriaux, recommanda ensuite l'entrepreneur à la bienveillance des autorités en faisant remarquer que cette entreprise avait été très onéreuse pour lui.

Ces paroles clôturèrent la partie officielle de la reconnaissance des travaux.

Le tir de Cottens

Les 24 et 25 juillet, la Société de tir de Cottens a inauguré sa nouvelle place de tir par un tir franc.

Voici les meilleures résultats obtenus par les tireurs :

Cible *Progrès* : 1. Louis Wuilleret ; 2. Léopold Daler ; 3. Georges Corpataux ; 4. Julien Dessibourg ; 5. Oscar Durussel, Brenles (Vaud).

Premier prix : 401 points ; dernier : 237-234 points.

Cible *Bonheur* : 1. Joseph Wirth, Prez ; 2. W. Hugentobler ; 3. Paul Gillard, Lussy ; 4. Louis Dénervaud, Cottens ; 5. Léopold Daler.

Premier prix : 96-65 points ; dernier : 66-54 p.

Cible *Militaire* : 1. Edouard Yantz ; 2. Charles Wuttrich, Cordast ; 3. Louis Savoy, Romont ; 4. Fritz Andrist ; 5. Fidèle Jacquier, Prez-vers-Siviriez.

Premier prix : 24-22 points ; dernier : 21-19 points.

Concours de *Groupes* : 1. Fribourg-Ville (4) ; 2. Fribourg-Ville (3) ; 3. Brenles (Vaud) ; 4. Les Braconniers de Villaz-Saint-Pierre ; 5. Cordast.

Meilleur résultat individuel : 25 points, avec couronne de laurier : Oscar Durussel, Brenles.

La route Bulle-Bellegarde

On nous écrit :

Beaucoup de gens croient que la route Bulle-Bellegarde est interdite. Il n'en est rien. La route cantonale Bulle-Bellegarde est ouverte pour tous les touristes et voyageurs.

Jeune fille égarée

Une jeune fille idiote, âgée de 14 à 15 ans, a été trouvée à Villarimboud. Elle ne peut ni articuler son nom ni dire d'où elle vient. Prière de renseigner la Préfecture de la Glâne.

Voici son signalement : taille 140 cm., cheveux bruns frisés, yeux gris, figure ronde, teint coloré, léger goître ; porte un tablier bleu rayé rouge et une robe grise reprisée au coude.

Apprentis de commerce

On nous écrit :

Lundi et mardi ont eu lieu, à Fribourg, les examens annuels des cours de commerce pour l'obtention du diplôme de la Société suisse des commerçants.

Jamais encore on n'avait compté autant de candidats. Vingt apprentis affrontèrent ces épreuves. La Société suisse des commerçants avait délégué M. Ch. Perret, président du Conseil communal de Lausanne, chef de service au département du Commerce et de l'Industrie du canton de Vaud.

La cérémonie de distribution des diplômes, honorée de la présence de M. le conseiller d'Etat Chatton, fut très intéressante et même émotionnante. Nos diverses sociétés commerciales y avaient envoyé des délégués.

M. Schenker, président de la Commission des examens, qui a mis tout son cœur à diriger ces travaux, M. le conseiller d'Etat Chatton, suppléant du directeur de l'Intérieur, l'expert fédéral, M. Perret, et M. Henri Hayoz, président de la société des jeunes commerçants de Fribourg, adressèrent de chaleureuses félicitations aux lauréats.

Après la proclamation des résultats, M. Müller-Chiffelle, directeur des cours professionnels du canton a clôturé la séance en adressant des remerciements aux maîtres si dévoués et s'est fait l'interprète des élèves pour dire toute leur reconnaissance pour les bienfaits reçus. Ces professeurs, que plus d'une ville nous envie, prennent sur leurs heures de repos ce temps qu'ils consacrent à notre jeunesse professionnelle.

Sur les vingt candidats, 18 élèves obtinrent leur diplôme. Voici la liste par rang de mérite :

1. Schaller Jules, Banque populaire suisse ; 2. Aeschlimann, Walter, Banque populaire suisse ; 3. Ferrazzini Guido, Banque de l'Etat de Fribourg ; 4. Bonnabry Joseph, Banque de l'Etat de Fribourg et Lehmann Edith, Banque cantonale fribourgeoise ; 5. Niederer Paul, Banque Paléziéux et Cie, Vevey ; 6. Thalmann Marcel, Maison Ryser et Thalmann, Assurances ; 7. Muller Albert, Banque populaire suisse ; 8. Kempen Albert, Banque cantonale fribourgeoise ; 9. Scherler Emile, Banque cantonale fribourgeoise ; 10. Piccand Maurice, Banque cantonale fribourgeoise ; Thurler Gabriel, Etablissement « Sarina », S. A. fabrique de fourneaux ; 11. Lehmann Gaston, Banque d'Epargne et de Prêts Gœldlin ; 12. Meyer Paul, Maison Rouart et Cie, librairie ; 13. Schœpfer David, Banque de l'Etat de Fribourg ; 14. Suess Robert, Banque populaire suisse ; 15. Despond Louis, Banque d'épargne et de prêts Gœldlin et Hess Ernest, Banque populaire suisse.

Noyé dans la Sarine

Hier après midi, M. Jean Scherwey, voyageur en vins, âgé d'une cinquantaine d'années, s'est noyé en se baignant dans la Sarine, sous le pont de Grandfey.

Avisée vers 7 heures du soir, la Préfecture a fait retirer de la rivière le cadavre du malheureux, *qui a été transporté à la morgue de l'hôpital*.

M. Scherwey était marié.

Pour les hôpitaux de Hongrie

Anonyme, 2 fr.

Pour les enfants d'Essen

Mme Michel, 5 fr.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Musique « La Concordia ». — Assemblée de clôture, ce soir vendredi, à 8 h. ½, au 1er étage de la Brasserie des Tanneurs. Présence obligatoire.

SOMMAIRE DES REVUES

Juristische Finanz-und Handels-Rundschau. — Juli 1920 : Der schweiz. Juristenverein. Neuorientierung. Rechtsanwaltschaft. Wann werden sich die fremden Valuten bessern ? — Das Wichtigste aus der Rechtsprechung. — Aus dem Bank-und Finanzwesen. — Commercielles Informationswesen. — Juristische und commercielle Rechtsauskünfte. — Verkehr und Transportwesen. — Die Frau und das Recht. — Aus dem Versicherungswesen. — Liegenschaften. — Personal-Nachrichten. — Kleine Mitteilungen. — Vertretung in Rechtsfragen und Prozessen. Inkassi. — Was der Büchermarkt Neues bringt.

Insomnie, Nervosité

sont évitées par l'emploi régulier des

Tablettes — Valériane-Houblon — ZYMA —

Entièrement inoffensives.

Produit naturel.

Recommandé par les médecins.

Boîte de 100 tablettes, 4 fr. 50.

Se trouve dans toutes les pharmacies

Kefol — NEVRALGIE MIGRAINE — La Boîte de 10 poudres Fr. 1.80 — TOUTES PHARMACIES

Fumez les cigares FROSSARD

Dernière Heure

La note des Alliés aux Soviets

Londres, 30 juillet.

(Havas.) — A la Chambre des communes, M. Lloyd George, répondant à M. Asquith, affirme qu'un accord complet est intervenu entre M. Millerand et lui à Boulogne, concernant la note à envoyer à Moscou, et insiste sur les vues du gouvernement italien, qui sont identiques à celles du gouvernement britannique.

Puis, M. Lloyd George lit la note envoyée à Moscou et attire l'attention sur l'ambiguïté des deux derniers télégrammes du gouvernement des soviets au sujet de la conférence de Londres, ainsi que sur la nécessité de la présence des délégués de la Pologne et des autres Etats limitrophes.

Londres, 30 juillet.

(Havas.) — Outre le télégramme adressé à la Russie, dont M. Lloyd George a donné lecture, hier après midi, jeudi, à la Chambre des communes, un autre télégramme avait été envoyé antérieurement, c'est-à-dire le 26 juillet.

Dans ce télégramme, qui venait après la réponse de la Russie au sujet de l'armistice, le gouvernement britannique offrait de faciliter le voyage en Angleterre de Kameneff, de Krassine et de Miliboukine et proposait que ceux-ci fussent autorisés à discuter non seulement les affaires commerciales, mais les dispositions préliminaires à prendre pour une conférence de paix.

Ce télégramme repoussait toute responsabilité dans l'offensive du général Wrangel et disait que le gouvernement britannique communiquerait au général Wrangel les déclarations du gouvernement russe.

Londres, 30 juillet.

(Havas.) — Voici le texte du projet de dépêche dont M. Lloyd George a donné lecture à la Chambre des communes et que le gouvernement britannique va envoyer à Moscou :

« Le gouvernement britannique, ayant consulté ses alliés, est maintenant en mesure de faire au télégramme de M. Tchitchérine, du 24 juillet, la réponse suivante :

« Le gouvernement britannique, qui présume que l'armistice va être conclu et que les hostilités vont cesser entre la Russie soviétiste et la Pologne, ayant proposé à ses alliés de prendre part à une conférence à Londres, où le gouvernement des soviets de Russie sera aussi représenté, considère qu'il ne doit subsister aucun doute quant à l'objet de cette assemblée, aux puissances qui doivent être convoquées et aux questions essentielles qui doivent y être discutées.

« Les deux derniers télégrammes du gouvernement des soviets laissaient quelque doute à ce sujet. Celui du 19 juillet semble repousser la participation des Alliés dans les négociations pour la paix entre le gouvernement des soviets, la Pologne et les autres gouvernements voisins de la Russie. Le dernier télégramme semble, d'autre part, admettre cette participation.

« Le gouvernement britannique considère que, si les gouvernements alliés doivent rencontrer les délégués du gouvernement des soviets avec quelque chance de succès, les délégués du gouvernement polonais, ainsi que des autres Etats limitrophes intéressés doivent aussi être représentés.

« La conférence doit avoir comme but essentiel le rétablissement de la paix en Europe et, en premier lieu, entre la Pologne et la Russie, sur les bases de l'indépendance de la Pologne et des intérêts légitimes des deux pays.

« La conférence devra aussi envisager les questions pendantes entre la Russie des soviets et les Etats limitrophes n'ayant pas encore signé une paix définitive avec la Russie.

« Après le règlement de ces questions, la conférence s'occupera alors d'examiner les différends entre le gouvernement des soviets de Russie et les Alliés, et le rétablissement des relations normales entre eux. »

La Pologne en danger

Londres, 30 juillet.

(A. C.) — Plus on approche du moment plus compliquée que jamais et l'on fait de grands efforts pour faire prévaloir les tendances du président du Conseil dans la solution de la crise. Toute la presse dont lord Northcliffe a le contrôle adopte le point de vue français et se trouve en opposition avec le gouvernement. Des indices sérieux démontrent qu'une forte tendance antirusse se manifeste au cabinet, tendance qui combat violemment le président du Conseil. Le chef de cette tendance est M. Winston Churchill. Dans un article des *Evening News*, M. Churchill expose personnellement que la Pologne constituait la pierre de touche du traité de Versailles. M. Churchill écrit : « L'anéantissement de la Pologne, soit par la force extérieure, soit par décomposition intérieure, ou bien l'incorporation de ce pays dans le système russe bolchéviste enlèverait la barrière dont dépend le sort de l'Europe et mettrait en contact direct l'Allemagne et la Russie.

« L'Allemagne a le choix ou bien d'augmenter la misère européenne ou bien de servir la cause de la civilisation. Une résistance de la part de l'Allemagne à la Russie serait, d'après Churchill, le premier pas vers l'affranchissement et vers une collaboration sincère de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, collaboration dont dépend le sort de l'Europe. »

Nouvelles manifestations à Bruxelles

Bruxelles, 30 juillet.

(Havas.) — Des manifestants, au nombre de 500, se sont rendus devant les bureaux du journal *Le Soir*. Après avoir fait stopper une automobile chargée de nombreux exemplaires de ce journal, ils ont mis le feu à ceux-ci.

Bruxelles, 30 juillet.

(Havas.) — Les ministres réunis en conseil, hier soir, jeudi, au Parlement, ont décidé que des poursuites devaient être intentées contre les manifestants responsables des événements d'hier après midi (voir 2me *page*), et, notamment, contre le *Vaderland*, qui a contribué à exciter les combattants.

Le procureur général et le procureur du roi assistaient aux délibérations.

Les ministres se réuniront, ce matin, vendredi, en conseil.

L'autonomie des colonies anglaises

Londres, 30 juillet.

Le gouvernement fédéral de l'Australie a décidé de créer une représentation diplomatique dans les Etats-Unis. Le bill déclare que les relations économiques des deux confédérations ont rendu nécessaire cette création.

(On sait que le Canada a précédé l'Australie en créant une telle représentation. Il était naturel que les autres colonies anglaises imiteraient cet acte d'autonomie. Les aspirations dans ce genre ont été éveillées durant la conférence de Paris où les colonies anglaises avaient leurs propres délégués.)

Roumanie et Saint-Siège

Rome, 30 juillet.

Le Saint-Père a reçu hier, à midi, le ministre plénipotentiaire de la Roumanie auprès du Saint-Siège, M. le Dr Demetrius Pennesco, qui lui a présenté ses lettres de créance.

Les groupes parlementaires en Italie

Rome, 30 juillet.

Suivant le nouveau règlement de la Chambre pour la constitution des groupes, chaque député est obligé d'indiquer le parti politique auquel il appartient. Les petits groupes parlementaires qui ne représentent pas un parti dans le pays ne sont plus reconnus comme des groupes indépendants.

Cette réorganisation renforce encore plus les partis politiques, qui ont déjà été favorisés par la représentation proportionnelle. Environ 50 députés, isolés jusqu'ici, devront maintenant se décider pour l'un ou l'autre groupe. Suivant les déclarations obtenues jusqu'ici, la constitution de trois nouveaux groupes est assurée. Les social-démocrates, républicains et socialistes réformés, les combattants (groupe du renouvellement national) ; radicaux, démocrates-libéraux, catholiques (parti populaire), libéraux ; et le groupe des indépendants. Le groupe des démocrates constitutionnels, ayant à sa tête le député Camera, se réunira au groupe démocratique-libéral avec les radicaux et les socialistes réformés. On n'estime pas exclue la formation d'un nouveau groupe démocrate-socialiste. C'est notamment le groupe démocrate-libéral qui a gagné par cette nouvelle organisation. L'ancien président du conseil Luzzatti, M. Orlando, l'ancien ministre Chimienti, le sous-secrétaire d'Etat Rosadi et différents autres députés s'y son ralliés, de sorte qu'il aura presque 100 membres. Il est probable que l'ancien président du conseil Nitti, le ministre du travail Labriola et le ministre des colonies Rossi se rallieront au groupe des indépendants. M. Giolitti se décidera probablement en faveur du groupe démocrate-libéral qui passera ensuite au groupe des indépendants.

Le sort de Bela Kun

Berlin, 30 juillet.

(Wolff.) — Le 20 juillet, un convoi de prisonniers russes comprenant également deux personnalités politiques, dont Bela Kun, a été arrêté à Stettin. Le 22 juillet, le représentant hongrois à Berlin était avisé que le gouvernement hongrois avait à présenter une proposition ayant trait à la libération des prisonniers.

Depuis, une semaine s'est écoulée sans que le gouvernement allemand ait reçu quoi que ce soit de la part de la Hongrie à ce sujet. Or, comme il a paru impossible d'interner plus longtemps les personnalités politiques arrêtées sans un jugement juridique préalable, le gouvernement allemand a décidé de ne pas empêcher plus longtemps le voyage de Bela Kun et de son compagnon dans un pays étranger dont il a le choix.

(Cette décision est une complaisance de l'Allemagne à l'égard du Soviet russe.)

Des stations de pétrole

New-York, 30 juillet.

Le Shipping Board a récemment créé à Rio de Janeiro une station de pétrole pour les navires américains. Deux autres stations ont été constituées, l'une à Saint-Thomas, avec un dépôt de 110,000 barils, l'autre à Brest avec un dépôt de 165,000 barils. Ces trois stations sont les premières d'un réseau de dépôts de combustible de l'avenir.

SUISSE

Les forces motrices du lac Ritom

Berne, 30 juillet.

La commission des chemins de fer fédéraux du Conseil national, qui se réunit le 6 août, se rendra au lac Ritom, pour examiner sur les lieux les dégâts causés par l'eau, le 1er juillet, à l'usine de la ligne électrique du Saint-Gothard.

Une entente entre la Société des éditeurs de journaux suisses et l'Association de la presse suisse interdit d'accepter des communications destinées à remplacer les annonces ou revêtant un caractère de réclames commerciales.

†

Le capitaine Glasson, Chevalier de l'Ordre Ral de Léopold de Belgique, décoré des Croix de guerre française et belge ;
Mademoiselle Glasson ;
Madame et Monsieur Pierre de Weck ;
Messieurs Philippe et Roger de Weck ;
Monsieur Théodore Mallet et ses enfants, à Genève ;
Monsieur et Madame Aloys Glasson et leurs enfants, à Misericorde, Fribourg ;
Monsieur et Madame Alphonse Glasson et leurs enfants, à Fribourg ;
Madame Antonin de Boccard, à Fribourg,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Paul GLASSON
née Jeanne-Pauline Glasson

leur mère, grand-mère, belle-sœur, tante et nièce, décédée pieusement, mercredi 28 juillet, à neuf heures trente-cinq, dans sa 65me année.
Les funérailles auront lieu samedi 31 juillet.
Levée du corps à 9 h. 15, rue de Romont, 30.
Office de *Requiem* : 9 h. 30, à l'église du Collège Saint-Michel.
On est prié de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Léon RAMONI

aura lieu samedi, 31 juillet, à 8 h. ½, à l'église de Saint-Nicolas.

Nous remercions du fond du cœur M. le Curé de Montbovon de son dévouement sacerdotal et paternel, la Direction et le personnel des E. E. F., les Autorités et Sociétés locales, toute la population de la paroisse de Montbovon, tous les membres de la Société de secours, ainsi que les parents, amis et connaissances qui nous ont témoigné tant de sympathie. Dans l'impossibilité de répondre aux lettres de condoléance, nous prions les personnes qui nous les ont envoyées d'agréer l'expression de notre vive gratitude et de bien vouloir continuer à notre cher défunt le secours de leurs prières.
Léon Pythoud et famille, Montbovon.

TREILLIS neuf
pour poulaillers et clôtures
300 ROULEAUX de 45 mètres chacun, hauteur 90 cm., mailles 51 mm., fil N° 8, à **Fr. 30.—** le rouleau. Envoi franco pour toutes gares C. F. F. Le treillis est de première qualité et bien galvanisé. Il ne sera *pas envoyé d'échantillons. Vente : un rouleau au* minimum. — S'adresser : **H. Dorsaz**, *Avenue Jomini, 2*, **Lausanne.** P 13610 L 6859

ON VENDRA
à la **petite boucherie**, samedi et jours suivants, de la viande à 1 fr. 20, et 1 fr. 75 le ½ kg.

HYGIÈNE
Irrigateurs divers
Irrigateurs caoutchouc pour le voyage
Douches rotatives anglaises
Douches rotatives américaines
Poires et seringues à injections
ENÉMAS
Robert DUFEY, bandagiste
82, rue de Lausanne, FRIBOURG

Hôtel SPITZFLUH - Lac Noir
Dimanche 1er août
Dîner de fête
CONCERT
— Illumination —
Les billets pour la course spéciale sont déposés à la **Brasserie Peier.** P 6649 F 6872

GRAND MATCH AUX QUILLES
Les dimanches 1er et 8 août
ORGANISÉ PAR LA
Société de chant de Pont-la-Ville
BEAUX PRIX EXPOSÉS
6691 **Le Comité.**

ENCHÈRES PUBLIQUES
Lundi, 2 août 1920, dès 2 h. après midi, le soussigné vendra devant son domicile, à Chénens, 1 char à pont, à 1 et 2 bêtes, 1 rucher avec 6 colonies, clochettes, faux, fourches, etc. A la même adresse, à vendre 3 brebis.
L'exposant :
EDOUARD DEFFERARD.

Primes à nos Clients

Pour Fr. 5.— d'achats, le présent
BON de 50 cent.
découpé sera accepté en payement pour Fr. 0.50
Valable du 31 juillet au 4 août 1920 incl.

Pour Fr. 20.— d'achats, le présent
BON de Fr. 2.—
découpé sera accepté en payement pour Fr. 2.—
Valable du 31 juillet au 4 août 1920 incl.

AVIS

A l'occasion des derniers jours de notre **Grande liquidation** partielle, nous avons décidé de faire de nouveaux sacrifices. Nous offrons à nos clients les quatre bons ci-contre, qu'ils voudront bien découper ; ces bons sont acceptés en payement d'achats à nos caisses, chacun pour la valeur qui y est indiquée.

A enlever encore un grand choix de : **Confections, Modes, Lingerie, Tissus, Bas, Chaussettes, Articles pr Messieurs, etc.**

Pour Fr. 10.— d'achats, le présent
BON de Fr. 1.—
découpé sera accepté en payement pour Fr. 1.—
Valable du 31 juillet au 4 août 1920 incl.

GRANDS MAGASINS
AUX
Trois Tours
Rue de Romont, 30, anc. Maison Grosch & Greiff

Pour Fr. 30.— d'achats, le présent
BON de Fr. 3.—
découpé sera accepté en payement pour Fr. 3.—
Valable du 31 juillet au 4 août 1920 incl.

ON DEMANDE
bonne à tout faire
connaissant si possible la cuisine. Forts gages à personnes capable et active.
S'adresser sous P 6650 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 6873

RICHE ASSORTIMENT
en **pantalons**
aux prix les plus avantageux
Maison spéciale
POUR
vêtements modernes
Krœner-Naphtaly
FRIBOURG
Avenue de la gare, 34

A vendre
1 charrette anglaise et 1 four à gaz
avec réchaud à une flamme.
S'adresser : **rue Grimoux, 4, IIme étage.**

A VENDRE
plusieurs lits, tables rondes et carrées, chaises, fauteuils, machine à coudre à pied, à bas prix, buffet pour corridor, articles de ménage, rideaux, 2 grands tableaux. P 6644 F 6867
S'adresser : **Place Notre-Dame, 166, IIme étage.**

1er AOUT
Feux d'artifices
GRAND CHOIX
chez
MAYOR, *armurier*
rue de Lausanne

A LOUER
tout de suite **deux belles chambres meublées**, avec balcon, ensemble ou séparément.
Vignettaz, 6, 1er étage.

On placerait
à la campagne, pour garder les enfants pendant les vacances, une
JEUNE FILLE
de 17 ans. Petit gage et bons traitements désirés.
S'adresser sous P 6652 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 6874

Confiserie Louis PASQUIER, Fribourg, demande un
apprenti

Jeune homme désire trouver
séjour de vacances
(août à septembre), chez un curé ou instituteur catholique de la Suisse française, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue. P 4874 L 6857
Adresser offres à **Alf. STALDER**, *inst.*, **Perlen** (*lt. de Lucerne*).

APPRENTI
ferblantier-appareilleur
ouvriers couvreurs et **maçons** sont demandés chez **REDARD-LOUP, Cormondrèche** (*Neuchâtel*). P 2232 N 6356

Abricots de la montagne
10 kg. extra Fr. 14.50
5 kg. » » 7.50
10 kg. » » 12.50
5 kg. » » 6.50
Adrien Perrier, *fruits,* **Saxon.** 6743

J'achète les
Escargots
jusqu'au 15 août, à **80** fr. les 100 kg.
Albin ROCHAT-MICHEL
Les CHARBONNIÈRES (Vaud)

Abricots du Valais
Table ; les 10 kg. 13 fr. ; 20 kg. 25 fr. Confiture les 10 kg. 10 fr., 20 kg. 19 fr.
Hermann Cretton, Charrat (Valais).

Bijouterie
Photo - Email
en or, argent, doublé
Livraison rapide
H. VOLLICHARD-EGGER
Pont-Suspendu

1er août
Feux d'artifice
LAMPIONS
Beau choix. — Prix avantageux
Vve MAYER-BRENDER
Rue de Lausanne, 78 FRIBOURG Pont Muré, 155

Si vous aimez avoir vos souliers soigneusement et vite ressemelés, adressez-vous à 6797
l'Atelier de ressemelage
L. ZEISLER
Fribourg, rue de Lausanne, 43
Téléphone 2,37 *Téléphone 2.37*

Feux d'artifice
chez
Th. Buser
Rue de l'Hôpital, 13

CONFECTIONS POUR DAMES
Blouses, robes, costumes, manteaux, etc.
OCCASIONS FIN DE SAISON
— *Prix très avantageux* —
J. Mounoy, *29, Avenue de la Gare,* **Fribourg**
N. B. — **L'atelier** de couture sera **fermé** pendant le mois d'**août.** 6848

A VENDRE
8 petits porcs
de 8 semaines.
S'adresser à **Marie Rolle, Farvagny-le-Grand.** 6845

A VENDRE
bel immeuble, situation commerciale de 1er ordre, ou à louer tout de suite, grand et beau magasin.
S'adresser sous chiffres P 5959 F à **Publicitas, S. A., Fribourg.** 6186

Viande fraîche
et viande fumée de cheval
1re qualité, se trouvent à la **Boucherie chevaline L. RESS,** *rue des Augustins.* 6881

Bateau
A VENDRE
genre chaloupe, neuf, et complet.
S'adresser : **Ed. Grand, route neuve, Fribourg.**

A VENDRE
tables avec pieds de fonte, chaises de Vienne, banquettes, rideaux et tringles.
De plus un mobilier complet de crémerie.
S'adresser : **A. Bohm,** *route de Gambach, 2,* entre midi et 2 heures. 6870

UN HABIT
remis à neuf
POUR
Fr. 1.50
par l'emploi des plus faciles de la Poudre chimique américaine
KIMIK
En vente à la *Grande DROGUERIE centrale,* **Bourgknecht & Gottrau,** *à Fribourg.*
En gros : **Robert,** *Frères,* **La Chaux-de-Fonds.** 6750

Abricots du Valais
Caissette des 5 kg. 10 kg. 20 kg.
Ext. extra 7.— 13.50 26.—
Ext. table 6.50 12.50 24.—
Confitures 5.— 9.50 18.—
Exp. prompte et soignée.
Alfred Cretton, *propr.,* **Charrat.** 6173

A vendre
faute d'emploi,
un cheval
brun, âgé de 8 ans, et
6 porcs
de 8 semaines.
S'adresser **chez Joseph PITTET, Corsalaux** (*Sarine*). P 6636 F 6863

A VENDRE
1 armoire à glace, 1 bonheur de jour, 1 bibliothèque, 1 console, plusieurs glaces, 1 ameublement de salon, 1 lavabo, 1 armoire, 1 potager, etc., etc.
S'adresser au **Dépôt de la Grenette,** *162, Place Notre-Dame, 162.* 6861

ON DEMANDE
A LOUER
une chambre meublée.
Adresser offres sous chiffres P 6616 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

100 cigares *bouts tournés, fins,* lot spécial acheté avant les dernières hausses, jusqu'à épuisement du stock le caisson... **12.50**
Maison André CAMPICHE
Tunnel, 14, Lausanne

On vendrait
belle propriété ancienne, parfait état d'entretien. Côte vaudoise, 25 minutes du lac.
Ecrire sous L 25277 L, *Publicitas S. A.,* **Lausanne.** 6108

Abricots
franco 5 kg. 10 kg.
extra Fr. 8.— 15.—
moyens 7.— 14.—
pour confit. 6.— 12.—
Albert Roth „Bs Saxon, (Valais). 6744

Employé
serait disponible quelques heures le soir pour comptabilité ou autre travail de bureau.
S'adresser sous P 6657 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 6879

Fille de cuisine
demandée
dans pensionnat à la campagne.
Ecrire à **Mme Schwarz, Le Pessey, Longirod,** (Vaud). 6880

Uniquement la marque :
Deux Mineurs
garantit l'authenticité du
SAVON
au Lait de Lis
BERGMANN
très apprécié par sa pureté, son velouté et son fort rendement. Par l'emploi journalier disparaissent toutes les impuretés de la peau. C'est encore toujours un moyen efficace d'obtenir un teint pur et délicat. — En vente chez : MM. les pharmaciens : Bourgknecht & Gottrau, J. Aug. Cuony, J. Esseiva, M. Lapp, G.-M. Musy, R. Wuilleret, Vve Mayer-Brender, bazar Henri Nordmann, mercerie, Fribourg, A. Klein, coiffeur, avenue de la gare, Thürler, coiffeur, R. Zahring, P. Zurkinden, coiffeur, A. Strebel, Bulle, G. Bullet, Estavayer, Edm. Martinet, Oron, J. Noyer, pharmacien, Romont, Léon Robadey, Romont, H. Schmidt, Romont.
Le morceau
Fr. 1.60

A VENDRE
à prix modéré
un gros potager
à 4 trous.
S'adresser à **l'Entrepôt Spæth et Deschenaux, Beauregard.**

STORES
pour fenêtres, balcons, magasins
Fournitures et montures pour stores
fermentes, coutils, toile à voile, etc., chez
F. BOPP
tapissier-décorateur
Maison d'ameublements
8, rue du Tir, 8
FRIBOURG Tél. 7.63

Avis et recommandation
J'ai l'honneur d'aviser la clientèle et le public de la ville et de la campagne que je continue le
SALON DE COIFFURE
pour Messieurs & Dames
AVENUE DE PÉROLLES, N° 6
tenu par mon mari. — Se recommande, 6864
Mme Vve Gezzele-Ris.

Réouverture
de la Charcuterie
Paul POFFET
Rue du Tilleul
A PARTIR DE
jeudi 29 juillet 1920

LE BUREAU
de l'ENTREPRISE DE CAMIONNAGE
Fernand CLARAZ
à Fribourg
sera transféré dès le 1er août 1920
à l'Avenue de Beauregard, 6
TÉLÉPHONE N° 63

Demain samedi
et lundi jour de foire, sur la place devant la statue du Père Girard, grande vente de brosses à habits et brosses à cheveux, à 65 ct. la pièce, ainsi que bas, chaussettes, dentelles, broderies, lingerie, tabliers et une foule d'autres occasions.

BANQUE DE PAYERNE
Avenue de la Gare
AGENCES à SALAVAUX et à ROMONT
Cet établissement bonifie *sur les dépôts les* intérêts ci-après :
Sur Carnets de dépôts **4¼%** à **5%**
suivant l'importance et la durée du dépôt.
contre certificats de 1 à 3 ans de terme, **6%**
(la moitié du timbre fédéral à charge de la Banque)
On peut effectuer les dépôts directement aux Caisses du Siège et de ses Agences ou par Compte de chèques postaux N° 1232.
Compte de virements auprès de la Banque Nationale Suisse, N° 1163. 6860